

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN 12727:2016

Ameublement - Sièges en rangées -Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité

Möbel - Festmontiertes Reihengestühl -Anforderungen an die Sicherheit, Festigkeit und Dauerhaltbarkeit

Furniture - Ranked seating -Requirements for safety, strength and durability

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 12727:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 12727:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC):

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable!

NORME EUROPÉENNE EUROPÄISCHE NORM EUROPEAN STANDARD

Novembre 2016

ICS 97.140 Remplace EN 12727:2000

Version Française

Ameublement - Sièges en rangées - Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité

Möbel - Festmontiertes Reihengestühl - Anforderungen an die Sicherheit, Festigkeit und Dauerhaltbarkeit

Furniture - Ranked seating - Requirements for safety, strength and durability

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 26 septembre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

		Page
Avant	-propos européen	3
1	Domaine d'application	4
2	Références normatives	4
3	Termes et définitions	4
4	Conditions d'essai	5
5	Exigences de sécurité	5
5.1	Généralités	
5.2	Points de cisaillement et de pincement	5
5.2.1	Points de cisaillement et de pincement pendant le montage et le pliage	5
5.2.2	Points de cisaillement et de pincement liés à des mécanismes à accumulation	
	d'énergied	5
5.2.3	Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation	
5.3	Résistance et durabilité	6
5.3.1	Généralités	
5.3.2	Exigences	
6	Instructions d'utilisation	8
7	Rapport d'essai	8
Annex	xe A (normative) Méthodes d'essai complémentaires	9
A.1	Essai de fatigue horizontale vers l'avant du dossier	
A.1.1	Conditions générales d'essai	
A.1.2	Mode opératoire d'essai	
Annex	xe B (informative) Niveaux d'essai en fonction de l'usage	10

Avant-propos européen

Le présent document (EN 12727:2016) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 "Ameublement", dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Ce document remplace l'EN 12727:2000.

Les principaux changements dans le document sont les références à la nouvelle norme EN 1728:2012.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne fixe les exigences relatives à la détermination de la sécurité, de la résistance et de la durabilité de la structure de tous les types de sièges qui sont fixés de façon permanente au sol et/ou au mur, soit en banquettes, soit individuellement.

La présente Norme ne s'applique pas aux sièges assemblés entre eux non fixés au sol et/ou au mur, ni au mobilier urbain.

Elle n'inclut pas d'exigences relatives à la résistance au vieillissement, à la dégradation, à l'inflammabilité ou aux effets dus à la température ambiante, ni d'exigences relatives à la durabilité des matériaux de rembourrage.

La norme comporte deux annexes:

- Annexe A (normative) Méthodes d'essai complémentaires ;
- Annexe B (informative) Niveaux d'essai en fonction de l'usage.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 1728:2012, Furniture – Seating – Test methods for the determination of strength and durability

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

partie accessible

partie aisément accessible par l'utilisateur lorsque le siège se trouve dans sa configuration normale d'utilisation et pour laquelle la probabilité d'un contact involontaire de la part de l'utilisateur est élevée

3.2

points de cisaillement et de pincement

les points de cisaillement ou de pincement existent si la distance entre deux parties accessibles et mobiles l'une par rapport à l'autre est supérieure à 7 mm et inférieure à 18 mm pour des adultes, quelle que soit leur position pendant le mouvement

3.3

structure

éléments porteurs d'un meuble tels que le bâti, l'assise, le dossier, les accotoirs ainsi que la suspension

3.4

tablette auxiliaire

petite surface de travail destinée à écrire ou à d'autres activités similaires